

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, le conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-huit septembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Claude CHARBONNIER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Claude COLLOMB-PATTON à Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE à Chantal PASSET, Catherine HAUETER à Claude CHARBONNIER, Vincent HUDRY-CLERGEON à Philippe ROISINE, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET

Excusée : 1

Nelly VEYRAT-DUREBEX

Absents : 3

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET-GUELPA

Secrétaire de séance : Grégory BAERT

[DEL2024-079 - SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITE AVEC POINT DE VENTE ET VITRINE – APPROBATION D'UN CO-FINANCEMENT POUR LA CREATION D'UNE LIBRAIRIE SOUS L'ENSEIGNE « LA PETITE LIVRERIE »](#)

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe") ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2018/159 du 11 décembre 2018 portant approbation de la stratégie de développement économique de la CCVT ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2018/160 du 11 décembre 2018 et n°2019/002 du 29 janvier 2019 concernant la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2018/162 du 11 décembre 2018 relative à la mise en place des aides directes au commerce de proximité entrant dans le cadre de la convention signée avec la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du SRDEII ;

Vu l'avis favorable du comité local d'agrément des projets économiques (CLAPE) du 17 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau du 17 septembre 2024 ;

Il est rappelé la délibération présentée lors de cette même séance approuvant le nouveau règlement local d'attribution des aides 2024-2026.

Il est ensuite présenté le projet d'un nouveau commerce sur la commune de Saint-Jean-de-Sixt qui correspond aux critères d'intervention de la communauté de communes :

- Enseigne : « La petite livrerie »
- Montant des dépenses éligibles : 29 581 € HT
- Projet : Transformer le local en lieu culturel de proximité avec une part importante de l'assortiment dédié à la littérature jeunesse et aux bandes dessinées. Des ateliers mais également des actions culturelles seront organisés toute l'année en partenariat avec les éditeurs et les acteurs socio-culturels de la région.

Le montant de l'aide de la CCVT qui pourrait être apportée à ce projet serait de 2 958 € (10 % du montant des dépenses éligibles).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le soutien financier de la CCVT à hauteur de 2 958 €, en complément de la part régionale, pour la création d'une librairie sous l'enseigne « LA PETITE LIVRERIE », implantée sur la commune de Saint-Jean-de-Sixt ;
- **PRECISE** que ce projet entre dans le cadre défini du règlement local des aides de la CCVT au commerce de proximité ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Grégory BAERT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Baert", with a horizontal line underneath.